

S.I.V.O.S.A.S

Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Abbecourt / st Sulpice

Siège social : Mairie d'Abbecourt – 26, rue de Courcelles – 60430

Tel : 09.62.60.44.03

Fax : 03.44.89.23.58

sivosas@orange.fr

Procès-verbal de la réunion du 21 juin 2016

L'an deux mil seize, le 21 juin 2016 à 20 H 30 les membres du S.I.V.O.S.A.S. se sont réunis en Comité au siège social, sur convocation faite par la Président Madame Claude TREVIN suivant les lettres adressées le 01 juin 2016.

Etaient présents :

ABBECOURT : TREVIN Claude, ROBERT Chantal, THOMAS Ginette, EVAIN Mireille, RENARD Brigitte.

SAINT SULPICE : BAUX Christian, DOUCHET Olivier, MODIQUET Marie-Noëlle.

Etaient également présentes : CRUTEL Denise, BRIOT Christine.

Excusés : ROBERT Chantal, GOSSARD Brigitte, DUPUIS Véronique, LORIOT Aurore, COLLIN Stéphane, GAVOIS Tony, JUDENNE Arnaud, ANTREAUME Jean-Jacques, MELIQUE André.

Bilan année scolaire 2015/2016 :

La parole est donnée à Madame Christine BRIOT Directrice de l'école de SAINT SULPICE qui dresse un bilan positif de cette année scolaire avec des effectifs stables.

Perspective scolaire 2016/2017 :

Les effectifs pour la rentrée 2016 sont en hausse d'où l'ouverture d'une nouvelle classe qui sera sur la commune d'Abbecourt. Il y avait 175 élèves en 2015/2016, 205 élèves sont inscrits pour 2016/2017 soit une répartition prévisionnelle en CM2 : 24/25 élèves, CM1 : 23/24 élèves, CE2/CM1 : 23/24 élèves, CE1/CE2 : 23/24 élèves CP/CE1 : 24 élèves, Maternelle grande section : 24/25 élèves, Maternelle moyenne section : 28/29 élèves, Maternelle petite section : 28/29 élèves.

Evaluation du PEDT 2015/2016 :

Voir document le compte rendu de la commission de suivi du PEDT Evaluation du 14 juin en annexe.

Organisation du PEDT 2016/2017 :

Voir avenant du PEDT pour l'année 2016/2017 joint.

Prolongation de la carte d'achat :

Une délibération est prise à l'unanimité pour prolonger la carte d'achat du SIVOSAS.

Actualisation des barèmes de la CAF :

La CAF demande à ce que l'on ajuste nos tarifs en fonction de leurs barèmes :

Revenu plancher 550 € - Plafond 3200 €.

Si le revenu est inférieur ou égal à 550 € une somme fixe est appliquée (ex : 1.64 € pour un enfant), de 551 € à 3200 € un pourcentage est appliqué (ex : 0.32 % des RM par jour pour un enfant), supérieur à 3200 € une somme fixe est appliquée (ex : 10.30 € pour un enfant). Les exemples donnés concernent la garderie.

Questions diverses :

Il y a beaucoup trop de factures impayées par les parents, une lettre de relance va être adressée aux personnes concernées précisant qu'en cas de non-paiement les enfants ne seront plus acceptés dans les structures comme le prévoit le règlement.

L'abonnement avec le théâtre de Beauvais pour 3 spectacles a été renouvelé.

Les activités EPS sont reconduites le mardi et le jeudi matin pour Saint Sulpice et le vendredi matin sur Abbecourt.

Une délibération est prise à l'unanimité pour :

Inscription de 2 560€ au 1311 et au 2183.

Transfert de 323 € du 60632 vers le 023 puis inscription de 323 € au 021 et au 2183.

Inscription de 699 € au 74712 et au 6067 (somme qui avait été versé par la Trésorerie à un autre syndicat).

Transfert de 551 € du 6413 vers le 6067.

La subvention sera versée aux écoles en Juillet comme d'habitude

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

La secrétaire

Mireille EVAIN

La présidente

Claude TREVIN